



Historique du programme J+M

Le 23 septembre 2012, le peuple et les cantons ont accepté un nouvel article constitutionnel visant à renforcer la formation musicale en Suisse (art. 67a Cst.). Le programme « Jeunesse et Musique » fait partie des instruments de mise en œuvre de ce mandat constitutionnel.

Le programme « Jeunesse et Musique » (J+M) a pour objectif d'amener les enfants et les jeunes à pratiquer des activités musicales et de promouvoir harmonieusement leur développement et leur épanouissement sous un triple aspect pédagogique, social et culturel. Le programme soutient à cette fin la formation de base et la formation continue des moniteurs ainsi que, à partir de 2017, les camps et les cours de musique pour les enfants et les jeunes en complément de l'offre des écoles de musique.

Le 19 juin 2015, le Parlement a décidé des bases juridiques indispensables à la mise en œuvre du programme dans la loi sur l'encouragement de la culture (art. 12 LEC) et adopté un plafond de dépenses correspondant.

De l'été 2014 à l'été 2015, l'OFC et des représentants de différentes associations et organisations musicales ont discuté des propositions concernant les grandes lignes du programme J+M. Les différentes propositions ont été inscrites dans le régime d'encouragement du DFI relatif au programme J+M. L'OFC a chargé l'entreprise Res Publica Consulting (RPC) de Berne de mettre en œuvre le programme.

L'OFC a élaboré, en collaboration avec le groupe d'accompagnement, un programme détaillé de mise en œuvre du programme J+M ; les travaux ont été achevés mi-mai 2016. La direction de projet a consulté les membres du groupe d'accompagnement, en leur qualité de représentants des associations, des organisations et des écoles de musique, sur des points pratiques et conceptuels relatifs au lancement du programme.

Le programme a démarré en automne 2016 avec les premières filières de formation. Les demandes de contributions pour l'organisation de cours et camps J+M peuvent être déposées depuis fin novembre 2016 sur la plateforme ad hoc de l'OFC.

Depuis février 2019, la Principauté de Liechtenstein participe au programme J+M. Par conséquent, tous les droits et obligations du programme J+M s'appliquent également à la Principauté de Liechtenstein.

Depuis février 2019, la Principauté de Liechtenstein participe au programme J+M. Par conséquent, tous les droits et obligations du programme J+M s'appliquent également à la Principauté de Liechtenstein.